



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du mardi 02 décembre 2014
Salle du Conseil municipal
Mairie de DISSAY

L'an deux mille quatorze, le 2 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	23	Nombre de présents votants	19
Nombre de pouvoirs accordés	3	Nombre de suffrages exprimés	22

PRESENTS : Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Pierre BREMOND, Madame Françoise DEBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Patrick SITAUD, Madame Laetitia BOURSIER, Madame Valérie BRARD-TRIGO, Madame Cécile CARPENTIER, Madame Marie-Jo DELECROIX, Monsieur Didier FERJOUX, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIERE, Monsieur Jean-François GERMON, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Laurent POUPIN, Madame Christine ROYER, Madame Maryline SOLEILHAC, Madame Anne VERMOTE.

POUVOIRS : Mme Virginie DOMINOT représentée par Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Sébastien PERE représenté par Madame Cécile CARPENTIER, Monsieur Jean-Claude RICHARD représenté par Monsieur Pierre BREMOND

ABSENT : Aymeric DUVAL

Monsieur Laurent POUPIN a été élu secrétaire de séance

Délibération n°01/02-12-2014: régime indemnitaire - RESSOURCES HUMAINES

Considérant la délibération n°14/2012-06-07 fixant le régime indemnitaire,
Considérant la délibération n°13/20-06-2014 relative régime indemnitaire et fixant la part du 1^{er} semestre 2014,

Considérant l'avis de la commission du personnel en sa séance du 23/09/2014

Sur rapport de monsieur le Maire, il est proposé de reconduire pour partie la délibération 14/2012-06-07 relative au régime indemnitaire dans les mêmes conditions et de fixer à 305€ brut le montant maximal de la prime liée au présentisme, versée au 2nd semestre. Les critères de versement et d'attribution restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition. Le versement de la prime sera effectué sur les paies de décembre.

Blanc / nul	Contre	Pour
		22

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire
Laurent POUPIN

Le maire
Michel FRANCOIS